

Le petit Bruyérois

Commune des Bréviaires

N°51 - Janvier 2018



- Directeur de la publication
Yves MAURY
- Responsable rédaction
Régis SADOUX
- Conception graphique et impression
Créatis - 01 30 62 01 37
- Crédits photos R. Sadoux, P. Guichon.

www.mairie-breviaires78.fr

Imprimé sur papier 50% de fibres recyclées, 50% FSC
ISSN : 16227-5284
DIFFUSION GRATUITE



Sommaire

• L'éditorial du Maire	2	• Cérémonie et Visite	14
• Plan Local d'Urbanisme	3	• État civil	15
• Les aménagements	4	• La vie au quotidien	16
• L'environnement	8	• Service National	19
• La vie du village	11		



Chères Bruyéroises, Chers Bruyérois,

A chaque nouvelle année, il est d'usage pour la commune et ses élus de présenter leurs vœux aux habitants.

Cette année, je suis désolé, la programmation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes ne permet pas d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, simple et conviviale, de la commune.

2017 s'est refermée sur une année riche en évènements, tant sur le plan national, qu'au niveau local.

Chaque année est marquée par des perspectives et des évènements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Ce début d'année est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme pour transformer nos vœux en réalités.

S'il me fallait n'en formuler qu'un je dirais que notre cap est de nous rassembler pour être plus fort, de privilégier ce qui nous unit sur tout ce qui divise.

En 2018, il va falloir faire face à un horizon où s'amoncellent les nuages financiers liés aux

contributions que nous impose l'Etat pour réduire ses déficits. C'est ensemble que nous pourrons, dans ce contexte contraint, prendre les bonnes décisions pour continuer à faire vivre, développer et faire rayonner notre commune.

Nous l'avons fait en 2017, nous allons le faire en 2018.

Pour 2018, plus que des vœux, ce sont trois projets importants dont les travaux seront réalisés cette année.

Premier semestre :

- *L'agrandissement et mise aux normes de la salle des fêtes.*
- *La création d'une nouvelle salle de classe.*

Deuxième semestre :

- *L'aménagement des accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite.*

Vous l'aurez compris, notre commune poursuivra son chemin en 2018 avec un enthousiasme intact de tous ses acteurs, fiers de ce qui a été fait et déterminés à continuer.

Cela me conduit à conclure sur des vœux plus personnels. Des vœux de santé conservée ou retrouvée, une santé sans laquelle la vie est difficile, voire parfois hélas impossible.

Des vœux de sérénité avec un sens avéré des valeurs républicaines et une capacité à hiérarchiser les enjeux pour ne pas se disperser en oubliant l'essentiel. Enfin des vœux d'amitié et d'amour.

Souhaitons-nous, malgré les difficultés de toutes sortes, une foi solide en un avenir meilleur grâce à notre travail et à notre engagement collectif citoyen. Avec comme cap et comme guide, toujours l'esprit de rassemblement et du plus grand respect.

A toutes et à tous, mes chères concitoyennes et chers concitoyens, je vous souhaite au nom du conseil municipal et du personnel communal une très bonne année 2018.

Bonne lecture.

*Le Maire
Yves Maury*

• L'URBANISME DES BRÉVIAIRES



Mairie des Bréviaires

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme des Bréviaires

**Réunion publique
20 décembre 2017**



Présentation de la démarche et du projet de PLU

CODRA

1

Le mercredi 20 décembre, s'est tenue une « réunion publique » à la salle des fêtes, organisée par la Mairie, dont le sujet était la présentation de la procédure, l'élaboration et le contenu du Plan Local d'Urbanisme qui doit remplacer l'ancien POS, Plan d'Occupation des Sols.

Une centaine de Bruyérois a ainsi assisté à l'exposé du CODRA, cabinet spécialisé qui a aidé la Commune dans sa démarche.

Il convient en effet de rappeler que ce nouveau « plan » a été rendu obligatoire par l'État qui a défini un certain nombre de nouvelles règles au travers des différentes lois votées par les précédentes mandatures.

Certaines de ces nouvelles dispositions sont plus contraignantes, par exemple en matière d'environnement, d'autres plus libérales, notamment en matière de disponibilité à la « construction ».

La répartition du territoire communal est toujours définie par Zones regroupant des règles communes spécifiques à leurs destinations, leurs environnements et leurs concentrations d'habitats.

Le « règlement », quant à lui, reprend les éléments plus spécifiques relatifs aux constructions elles-mêmes ainsi qu'à leurs implantations.

C'est ainsi que vous pourrez découvrir tous les documents relatifs à ce dossier sur le site officiel de la commune des Bréviaires :

<http://www.mairie-breviaires78.fr>

- Document utilisé lors de la présentation.
- Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD).
- Principales mesures de modifications.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous rappelons qu'une enquête publique se déroulera courant 2^{ème} trimestre à la Mairie où vous pourrez vous entretenir avec le Commissaire Enquêteur.

D'ici-là, une exposition permanente vous est proposée à la mairie aux heures d'ouverture au public.

• LES AMÉNAGEMENTS DE LA COMMUNE

Nous y réfléchissons depuis longtemps, nous en avons besoin, cela devenait urgent et obligatoire, le Contrat Rural 2018 va nous permettre de les réaliser :

Trois projets sont nécessaires pour être éligibles à la condition de ce contrat.

En effet, ce contrat permet à la commune de bénéficier de subventions importantes de la part du Département et de la Région.

► AMÉNAGEMENT DES ACCÈS DE LA MAIRIE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Ce dernier, rendu obligatoire depuis 2017, sera réalisé par une plateforme élévatrice débouchant dans la classe de gauche en façade de la mairie. Cette pièce comportera un couloir menant à la salle des mariages ainsi qu'un espace administratif municipal permettant d'accueillir de façon plus conviviale le public et le personnel de la mairie.

Un espace de stockage d'archives, en remplacement de celui situé à l'étage, sera également créé au rdc afin de répondre à la réglementation.

► CRÉATION D'UNE CLASSE DANS L'ÉCOLE,

Elle remplacera celle transformée en espace administratif et se situera en prolongement de l'ancienne cantine, adossée au préau actuel.

► MISE AUX NORMES ET AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

- Création de sanitaires permettant de recevoir les personnes à mobilité réduite.
- Création d'un vestiaire et d'un accueil / entrée « sas » protégeant des échanges thermiques.
- Création d'un espace couvert reliant la salle des fêtes à la salle associative. Cet espace aura une double utilisation : soit l'agrandissement de « l'espace salle des fêtes » pour des rassemblements importants, soit, avec le déploiement d'une cloison mobile séparative, la création d'une salle séparée plus petite.

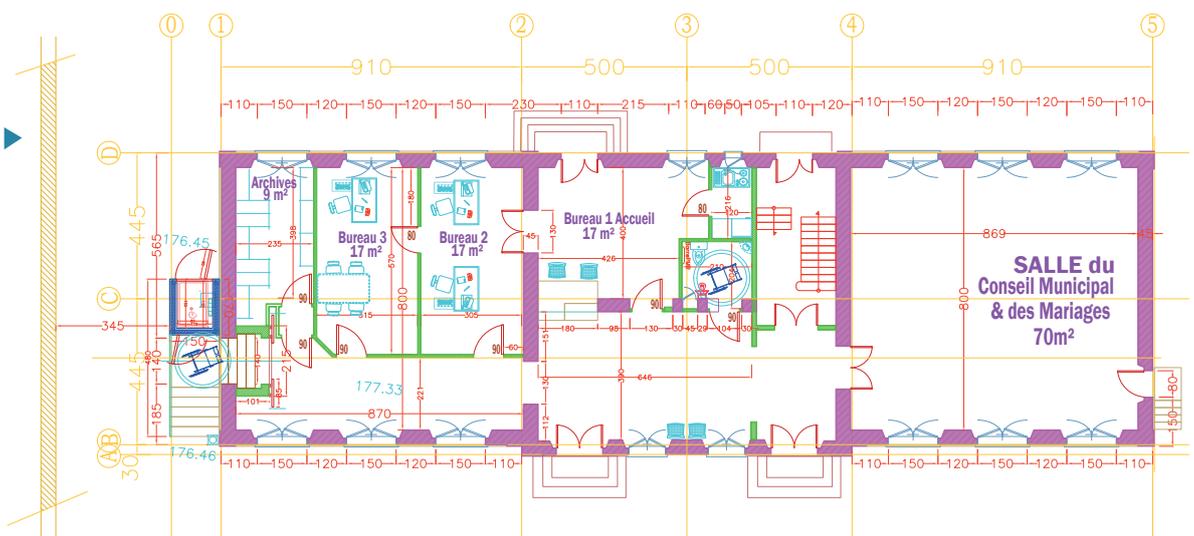
Transformation de la salle associative actuelle en cuisine répondant aux normes de sécurité.

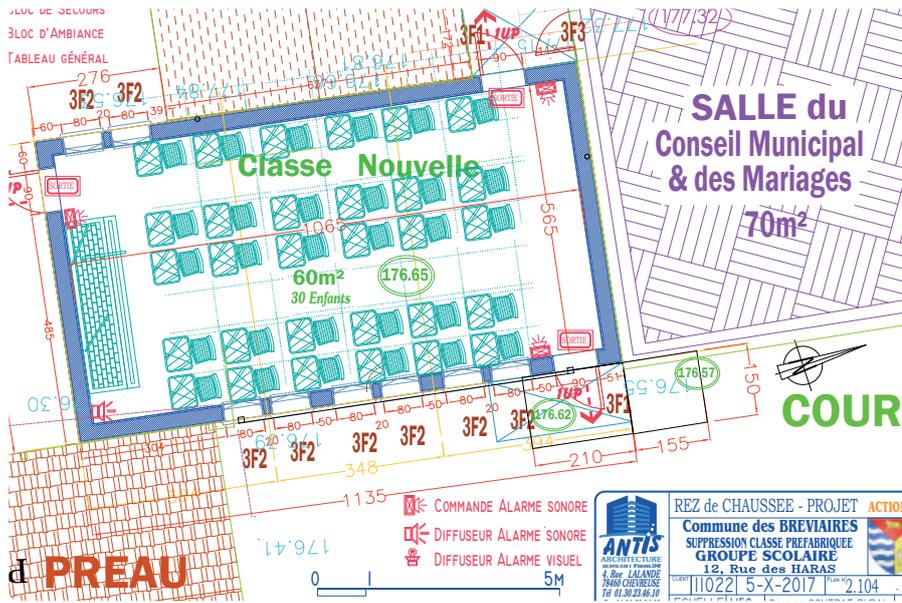
Ces travaux se dérouleront courant 2018 et nous vous remercions de votre indulgence pour les désagréments engendrés.

Enfin, et vous l'aurez compris, ce projet sera « abouti » si nous réussissons à transformer le *bâtiment technique* en « *gymnase ou salle de sports* » cette destination correspondant mieux à celle d'un « **centre village** » et répondant aux besoins impératifs de l'école et de certains habitants.

Le bâtiment technique serait, quant à lui, érigé sur le terrain que la commune a acquis et qui est situé entre le cimetière et la maison blanche.

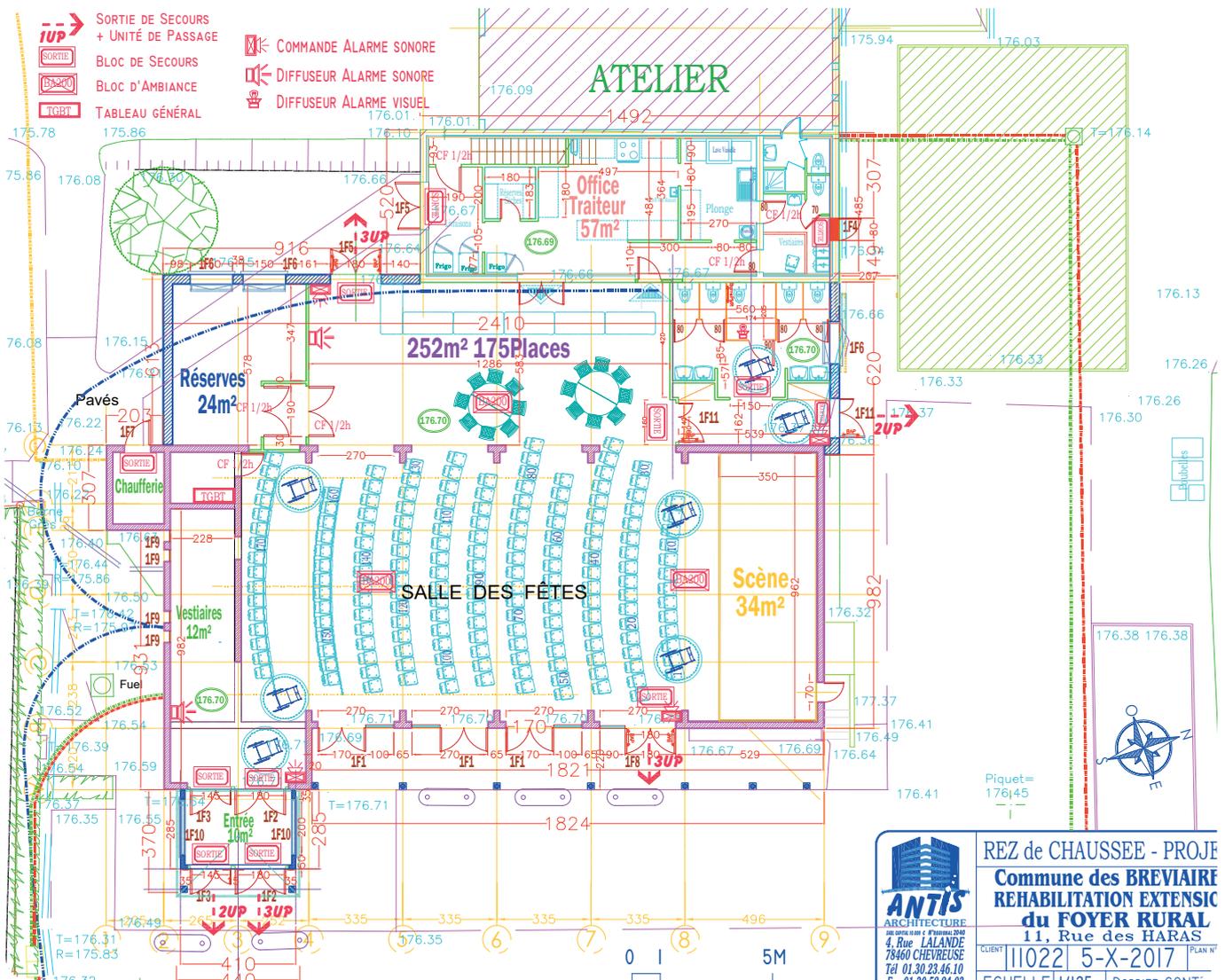
ACCÈS MAIRIE & AMÉNAGEMENT ESPACE ADMINISTRATIF





◀ **SALLE DE CLASSE**

AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES ▼



• LA FIBRE AUX BRÉVIAIRES

Depuis 3 mois, vous avez pu remarquer les travaux de pose de câbles : d'abord sur la route du Matz, vers St-Léger-en-Yvelines, puis près de l'église.

Ces travaux font suite à la décision du Conseil Départemental de désenclaver un certain nombre de villages considérés comme « sinistrés » du point de vue communication « web ».

Les Bréviaires et Saint-Léger-en-Yvelines font partie de ces communes.

En effet, le débit Internet est d'une telle « modestie » que nous avons parfois tout intérêt à utiliser notre téléphone mobile « 4G » comme modem à la place de notre box !

Cet aménagement « internet » va donc se faire en deux temps :

*Le raccordement de la mairie

*Puis le raccordement des particuliers

D'abord le branchement « de la mairie des Bréviaires » au réseau fibre existant venant du Parray en Yvelines est prévu pour mars / avril 2018.

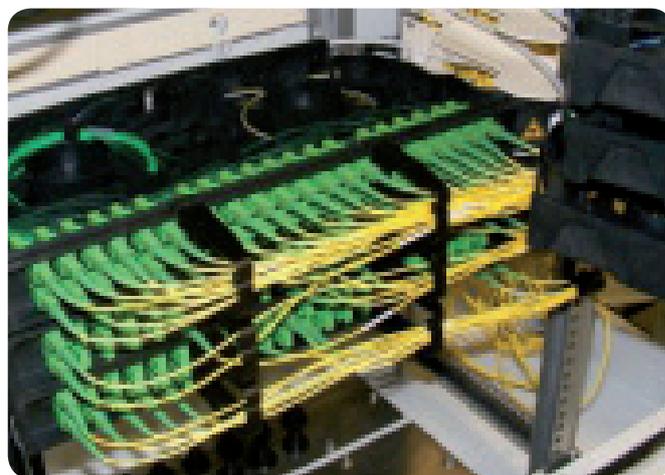
Le raccordement des particuliers est envisagé, pour Les Breviaires, fin 2020 : ce dernier raccordement restera à la charge de chaque abonné qui en fera la demande.

Néanmoins, nous devrions voir une amélioration dès que la connexion de la « mairie » sera réalisée au réseau fibre.

En effet, le réseau « cuivre » existant sera alors connecté à la « fibre » et bénéficiera ainsi d'un meilleur débit de sortie de répartition : il devrait donc être plus rapide.

Cette première montée en débit sera gratuite pour les Bruyérois.

Souhaitons donc voir rapidement, près de l'église, l'armoire en cours de « montage » : cela préfigurera la fin de nos crises d'impatience...



• L'ENVIRONNEMENT

À l'heure des avertissements des météorologues, des scientifiques et des spécialistes divers, et devant, en effet, les « sursauts » de Dame Nature, il est de bon ton de transmettre à la génération montante quelques recommandations...

C'est ainsi que le 19 octobre, l'école des Bréviaires est allée visiter le SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets) à Rambouillet.

Ce déplacement a fait suite à quelques mini conférences préparatoires qui se sont déroulées dans les classes.

L'objet de cette visite, bien sûr, était la sensibilisation et l'information des enfants sur les différents modes opératoires de TRI des déchets à « la maison », les méthodes de traitement, et les conséquences sur les différents recyclages.



Il en est résulté des mises en évidence de gestes à réaliser ou, contrairement à certaines idées reçues, à ne pas faire !

Très attentifs, les enfants ont ainsi répondu aux questions posées par les professionnels après ce parcours initiatique.

Ces enseignements n'étant pas destinés qu'aux enfants, il nous paraît important de les rappeler aux adultes ...

En préambule rapide, comment sont traités les contenus des poubelles que vous avez « triés » ?

1. Leur contenu est d'abord trié par deux opérateurs qui rejettent les objets « incompatibles »
2. Une deuxième sélection écarte les cartons et déchets de grandes surfaces par un trieur cylindrique muni d'alvéoles.
3. Une troisième action sépare les plastiques du reste des déchets par un rideau d'air soufflant qui les projette dans un container spécial (ainsi il convient de ne pas couper ces plastiques car ils n'offriront plus la surface nécessaire à son transport).
4. Une dernière sélection est faite manuellement par plusieurs opérateurs agissant simultanément le long des tapis transporteurs.
5. Les déchets ainsi triés tombent directement par gravité dans les espaces de stockages provisoires réservés au rdc et sont ensuite mis en containers.
6. Ils sont finalement dirigés vers les usines de recyclages.

Déchargement des bennes
Avant phases de tri 1 - 2 - 3



4 - **Dernier tri manuel** le long du tapis transporteur par plusieurs opérateurs simultanément

5 - **Les déchets triés** tombent par gravité dans leurs espaces de transit



6 - **Ils sont collectés** au chargeur pour transport vers des containers en vue de leurs retraitements en usines

OBSERVONS DONC

le bon tri en 4 gestes ECO EMBALLAGES

Je trie les emballages (vidés et raclés) :

- En plastique
- En métal
- En carton
- Et les journaux, magazines, publicités

Règles de base :
- je ne mets pas les emballages dans des sacs plastiques
- en cas de doute, je jette aux ordures ménagères

Je jette aux ordures ménagères :

- Les restes de repas
- Les barquettes, gobelets, sacs et films plastiques
- Les emballages souillés
- La vaisselle cassée, les couches, les coques plastiques...

J'apporte le verre d'emballage * dans les bornes d'apports volontaires.
Ou bien si j'en suis équipé, je le jette dans mon bac à verre.

J'apporte en déchèterie
Les végétaux, les branches, les vieux appareils électroménagers (DEEE), les gros cartons, les gravats.
Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur le site www.sitreva.fr

Malgré ces bons gestes, il faut lutter contre les idées reçues

Soit au niveau Technique : les Matériaux sont d'une composition trop complexe pour permettre un tri.

Soit au niveau Economique, le faible poids de certains emballages ne rend pas viable leurs recyclages et il est préférable de les valoriser énergétiquement en les incinérant.

• EN EFFET IL Y A « LES FAUX AMIS DU TRI »

Les ampoules à incandescence- les blister, suremballages plastiques, - les pots de yaourts et crème fraîche, - les gobelets et couverts en plastiques, - les barquettes de viandes, poissons, fromages, charcuterie- les films plastiques des journaux et magazines- les boîtes d'œufs (boîtes en plastique), - les Papier photo et papier cadeau - les Papier aluminium - les Polystyrènes- les verres à boire, verres à moutarde ...- les cartons souilles ou gras

Ils sont :

- Soit en polystyrène et ne se recyclent pas
- Soit trop légers pour être recyclés
- Soit ce ne sont pas des emballages
- Soit ce n'est pas le même plastique que celui utilisé pour les bouteilles
- Soit leur composition ne nécessite aucun traitement particulier ce qui permet leur élimination avec les déchets ménagers

**...Ils ne se recyclent pas,
Les jeter aux ordures ménagères**



Les pots de fleurs en plastiques - les vieux jouets en plastiques - les vitres et miroirs cassés - les vaisselles en Pyrex – les flacons de parfum

La composition du verre des vitres et des miroirs n'est pas la même que celle des verres d'emballage.

Le Pyrex a un point de fusion différent du verre et ne peut donc pas être mélangé au verre d'emballage.

...Les apporter en déchèterie.



• ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants de l'une des communes adhérentes au SITREVA

Un nouveau « pass déchèterie » remplace désormais l'ancienne carte d'accès en papier :

Vous pouvez l'obtenir sur le site web Sitreva qui vous donnera un code à votre prochain passage, ou en déchèterie directement sur justificatif de domicile, pièce d'identité et ancienne carte d'accès.

Les apports sont gratuits :

- Jusqu'à 2 m³ par semaine
- Sur rdv pour des volumes > 2 m³, 2 fois par an

Plus amples renseignements en consultant le site : www.sitreva.com



• LA GALETTE DES SÉNIORS

Comme à l'accoutumée, les Séniors Bruyérois se sont déplacés le 11 janvier à la salle des fêtes pour le traditionnel tirage des rois !

Durant près de 3 heures, les souvenirs ont été partagés sur différents sujets intéressants la vie « passée » de la commune et les expériences d'heures plus difficiles vécues il y a 70 ans.



Monsieur le Maire, attentif, a répondu spontanément aux questions posées par des habitants sur la vie « présente » et a conclu cette rencontre amicale par un exposé sur les projets du « futur » !



Madame Maury pendant ce temps a accompagné les autres membres du CCAS au service de leurs convives en servant galettes, champagne et autres thés ou jus de fruits.



• RANDONNÉE PÉDESTRE

Nous randonnons par toutes les températures ; l'hiver, avec une pause thé pour se réchauffer en contemplant la vallée des Vaux de Cernay, au printemps où l'on trouve de bizarres champignons près de Moutiers et sous la canicule où le lavoir d'Emancé nous offre un peu de fraîcheur.



Si vous voulez vous joindre à nous, c'est toutes les semaines ... contactez Dominique CALOT en lui laissant un message à la Mairie !



• LA SORTIE DES SÉNIORS

L'Étincelle à PIERRES (Eure et Loir) a accueilli les anciens du village le 7 décembre dernier pour un déjeuner spectacle.

Peu de choses à écrire tant les photos sont révélatrices de l'ambiance et du succès de cette sortie organisée par le CCAS.

Laissons-nous regarder les différents instants de cet après-midi.... D'autant plus que certains ne boudent pas leurs plaisirs !!



• LE TEMPS DE NOËL AUX BRÉVIAIRES

La fin de l'année a été célébrée selon la tradition Bruyéroise

- Le déjeuner des enfants de l'école avec le Père Noël.
- L'après-midi des enfants avec l'A.J.B. comme animatrice.
- Le concert de Noël avec « Mosaïque ».
- Le marché de Noël avec l'A.S.L.B.



• VISITE D'AURORE BERGÉ

Le 27 octobre, la nouvelle députée des Yvelines, porte-parole du groupe LREM à l'Assemblée Nationale a rendu une visite de courtoisie à Monsieur le Maire des Bréviaires.

En effet, Aurore Bergé a voulu se rendre compte par elle-même de l'état des communes de sa circonscription et a longuement évoqué avec Yves Maury les questions rurales, les relations avec les collectivités locales, les transferts de compétences et les transformations en cours notamment en matière de finances publiques.



Les conditions de vie effroyables de ces soldats ajoutées à la lassitude des trois années précédentes de guerre meurtrière conduisirent à une montée de la protestation parmi les hommes du front.

Un hommage a également été rendu aux 3 aviateurs canadiens abattus le 8 juin 1944.



• LE 11 NOVEMBRE



Hommage a été rendu aux victimes de la guerre de 1914/1918.

En présence de Paulette Deschamps, maire du Perray en Yvelines, de la gendarmerie et des pompiers, le président de l'Association des anciens combattants a évoqué cette période noire de notre histoire.

En effet, cette année 1917 est particulièrement douloureuse : Elle marque l'échec de l'offensive « Nivelle » sur le chemin des Dames, tristement célèbre, et qui entraîna plus de 200 000 victimes côté français.

• BIENVENUE À •

Farah SALAH le 06/04/2017
 Hugo PICARD le 14/04/2017
 Bilel YAHIA le 14/04/2017
 Mélissa LANCELEUR le 26/05/2017

Gabriel CHAUCHARD FEZAI le 27/06/2017
 Séréna SAINT-NARCISSE le 01/08/2017
 Romane DAVANT MILLASSEAU le 03/11/2017

• ILS SE SONT UNIS •

Jean SEGUIN et Catherine GRONDIN le 04/08/2017
 Guillaume MANCEAU et Alexandra BROHAN le 26/08/2017
 Nicolas ROSAIN et Sandrine VERRIER le 28/10/2017

• ILS NOUS ONT QUITTÉS •

Christine TROUDE née PERRET le 10/05/2017
 Germaine BARBICHON le 30/07/2017

Patrick BONÉ le 11/10/2017
 Monique MURET née BURNIER le 09/12/2017

PHILIPPE NAUDIN

Nous a quittés le 19 janvier 2018

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Philippe à la suite d'une longue maladie.

Nous nous souvenons tous de sa disponibilité à sonner de la trompe dès que nous lui demandions. Conseiller municipal de 2001 à 2014, il prodiguait ses conseils et était de toutes les manifestations du village. Du Carnaval à la fête de la Saint Jean, de la cérémonie des vœux à la messe de Saint Hubert il y participait avec beaucoup d'allant et de gentillesse.

Nous l'entendions, certaines soirées de printemps, répéter avec ses amis sonneurs Chemin du Moulin.

Adieu, l'ami Philippe : Tes notes vont nous manquer à nous et à la forêt aussi !



• LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Hors vacances scolaires

- **Lundi, mardi et vendredi :**
8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- **Jeudi matin :** 8h30 - 12h00
- **Jeudi après-midi :** Fermé au public
- **Mercredi :** Fermé
- **Samedi :** Ouvertures et horaires variables :
Programmation sur 2 mois

Affichage sur la porte de la Mairie &
sur le site internet :

www.mairie-breviaires78.fr

En vacances scolaires

- **Lundi, mardi et vendredi :**
9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- **Jeudi matin :** 9h00 - 12h00
- **Jeudi après-midi :** Fermé au public
- **Mercredi :** Fermé
- **Samedi :** Fermé



• ATTENTION : RECRUESCENCE DES VOLS

1. Protégez votre logement
2. Soyez prévoyants
3. Soyez vigilants
4. Ne commettez pas d'imprudences
5. En cas d'absence durable
6. Opposition carte bancaire
7. Opposition chéquier
8. Blocages téléphones portables
9. Les plaques d'immatriculation des véhicules sont très prisées :
Garez votre voiture dans votre jardin ou garage
10. Brigades de gendarmerie de Rambouillet : **01 61 08 61 50**



• L'ENTRETIEN DES HAIES ET VÉGÉTAUX EN LIMITE DES VOIES PUBLIQUES

Afin de ne procurer aucune gêne de l'éclairage public, des piétons, des réseaux, ou encore des véhicules et garantir la sécurité de tous, la mairie rappelle aux habitants qu'ils sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'élagage de leurs arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

Les particuliers ont une obligation d'élagage de la végétation, passible de sanctions, qui pourraient les rendre responsables en cas d'accident conformément à l'article 673 du code civil.



Malgré nos rappels, ces dispositions sont rarement respectées.

Désormais, après un courrier AR, la mairie peut intervenir aux frais du propriétaire conformément à l'article I 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales issue de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011.



• NETTOYAGE ET PRÉVENTION EN CAS DE CHUTE DE NEIGE

Il est également rappelé **qu'en cas de neige**, chaque occupant d'un bien, qu'il soit locataire ou propriétaire de son logement, a l'obligation de l'entretien des trottoirs devant chez lui :

- Prévention des accidents par répartition de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois
- Évacuation de la neige et du verglas

Si une personne passe sur le trottoir devant chez vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

• RENDONS LES TROTTOIRS AUX PIÉTONS

Stationner ou s'arrêter en montant sur un trottoir est considéré comme un stationnement gênant puisque cela peut entraver la marche des piétons ou les obliger à marcher sur la chaussée. Le stationnement sur un trottoir est une gêne pour les piétons. Souvent ils sont obligés de marcher sur la chaussée. Surtout, les personnes à mobilité réduite et les enfants sont mis en danger. Les trottoirs, c'est pour les piétons, pas pour les voitures !

Stationner sur un trottoir c'est une infraction

Le stationnement d'une voiture sur un trottoir, complètement ou en partie, c'est une infraction.

Il pourrait donc y avoir verbalisation. On n'en est pas là aux Bréviaires car la municipalité compte davantage sur le respect et le civisme que sur la répression !

Stationnez donc comme on vous l'a appris...



le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

PASSPORT
CARTE SPÉCIFIQUE
RENTREPRISE
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSPORT
CARTE SPÉCIFIQUE
RENTREPRISE
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

• SERVICE MILITAIRE RÉMUNÉRÉ

SERVICE MILITAIRE REMUNERE / (volontariat militaire)

Nous vous communiquons un article du texte de loi concernant un engagement rémunéré, destiné aux jeunes gens âgés de moins de 26 ans. Il nous a paru intéressant de le restituer à fin d'information. Il est précédé de témoignages d'expérience, exprimés sur le site de la région parisienne de Brétigny-sur-Orge.

Cela peut aider efficacement les jeunes gens en recherche de solutions d'avenir ou de découvertes.

Une armée tournée vers le social et l'enseignement :

"L'armée de Terre vient apporter ses compétences et son expertise pour former ces jeunes, pour leur donner de la confiance, de la responsabilité, de la fierté et, surtout, un travail à l'issue de leur formation." explique le lieutenant-colonel chef du SMV.

Le programme est ainsi construit autour de plusieurs axes. Une première partie vise à développer chez les jeunes l'esprit de collaboration, de discipline et de respect. Grâce au soutien d'une équipe d'assistantes sociales, cette première phase tente également de dénouer les problèmes qu'ont pu rencontrer ces jeunes auparavant pour qu'ils puissent entièrement se dévouer à leur objectif : trouver un emploi à la sortie.

La deuxième phase est concrètement consacrée à l'univers professionnel. La création de CV et de lettre de motivation, le passage du permis de conduire et les mises en situation d'entretien d'embauche sont au programme. Possédant de nombreux partenariats, notamment avec des entreprises telles que la SNCF ou Disneyland Paris, l'armée de Terre est capable de donner leur chance aux plus motivés. Pour les futurs recruteurs, le SMV est l'assurance de recruter de la main-d'œuvre jeune, efficace et disciplinée.

Une variante du système de formation militaire

"L'armée, pour moi, c'est une bonne école, c'est un savoir. Elle nous enseigne un comportement, un savoir-être afin de nous armer pour l'emploi" exprime Victorien, militaire volontaire au centre de Brétigny-sur-Orge. L'armée de Terre a en effet décliné son modèle de formation militaire auprès de ces jeunes dans le besoin. Toute la pédagogie tourne autour de la même ligne directrice : la remise en valeur de ces jeunes. "On éprouve une grande fierté lorsque nos proches et les autres personnes nous voient comme ça, en tant que militaire" confie Florian, lui aussi militaire volontaire au centre de Brétigny-sur-Orge.



Service militaire volontaire : ces jeunes qui redonnent un sens à leur vie
Crédits: Armée de Terre

Article 36 (texte complet de la loi disponible sur [légifrance](#))

Le chapitre V de la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Bureaux Terre et Marine
7 rue des chantiers - 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 35 92 14
Fax : 01 39 25 92 10

Bureau Air :
41 rue des Etats Généraux - 78000 Versailles
Tél : 01 39 53 76 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :

121 Boulevard Diderot - 75012 Paris
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Ile-de-France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :

Caserne d'Artois
9 rue Edouard Iefebvre - 78000 Versailles
Tél : 01 30 97 54 64 / 01 30 97 55 18

Adresse postale : GSBd Versailles
Etablissement du Service National Ile-de-France
CS10702 - 78013 Versailles Cedex



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RECENSEMENTS
ET CONTRATS
AU DOS



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc

